

Rien n'est pire qu'un crime inexpliqué et donc impuni. Cela provoque chez tout un chacun un sentiment d'injustice, d'autant plus qu'ici il ne s'agit pas d'un seul crime, mais de vingt-huit assassinats. Vingt-huit personnes, hommes, femmes et enfants abattus dans une série de hold-up et de cambriolages d'une violence inouïe commis entre 1982 et 1985 en Belgique, mais aussi dans le nord de la France. Tués par une bande d'hommes insaisissables et diaboliques jamais identifiés à l'heure où vous lisez ces lignes : les tueurs du Brabant, du nom de cette province belge encore unifiée à l'époque où furent commis leurs méfaits. Et cela malgré l'existence d'une prime record de deux cent cinquante mille euros qui sera attribuée à quiconque permettra leur identification.

Cette affaire reste une des plus grandes énigmes judiciaires du xx<sup>e</sup> siècle. L'affaire des tueries du Brabant reste omniprésente dans l'inconscient collectif des Belges qui vécurent trois années d'horreur. Mais le temps fait son œuvre et efface les traces et les témoins.

Qui étaient-ils ? Des gangsters d'un nouveau type avides de butins faciles ? Des terroristes ne revendiquant pas leurs actes pour mieux rester dans l'ombre ? Des psychopathes

que la vue du sang rendait insatiables ? Des soldats perdus d'une cause indéfendable ? Des mercenaires froids appuyant sur la détente sans état d'âme ? La question est toujours sans réponse. Même leurs mobiles restent à ce jour inconnus. Et c'est intolérable. Intolérable pour les victimes de ces cruelles tueries. Intolérable pour leurs familles meurtries au plus profond de leur chair. Intolérable pour le citoyen ordinaire hanté par cette affaire. Intolérable pour la justice belge confrontée à l'échec de la plus grande enquête criminelle de l'histoire du plat pays. Un véritable Hiroshima judiciaire dont elle ne se remettra pas totalement.

Une dizaine de juges d'instruction, des centaines d'enquêteurs, plusieurs cellules d'enquête, deux commissions d'enquête parlementaire ont tenté d'élucider cette affaire sans précédent. En pure perte. Résoudre l'affaire des tueurs fous du Brabant semble aussi difficile et périlleux que de résoudre la quadrature du cercle. Beaucoup s'y sont essayés. Tous se sont cassé les dents. Quelques-uns en ont beaucoup souffert. D'autres ne s'en sont jamais remis. D'autres encore en sont morts.

Malgré tout, un mince espoir de résoudre ce dossier subsiste. La juge d'instruction Martine Michel et l'équipe d'enquêteurs de la Cellule Brabant Wallon, la CBW, continuent envers et contre tout leurs investigations en ayant en ligne de mire la prescription qui frappera inexorablement en novembre 2015. La course contre-la-montre a commencé.

Pourquoi un tel ouvrage ? Nous voulions dresser un état des lieux de l'enquête la plus longue, la plus mystérieuse de l'histoire judiciaire belge de manière factuelle. Sans sensationnalisme. Sans jeter l'opprobre sur les uns ou les autres car nous sommes attachés à la présomption

d'innocence. Cet ouvrage n'a pas l'ambition de servir sur un plateau la vérité. Vous ne trouverez pas les noms des tueurs du Brabant dans ce livre. Nous n'avons pas cette prétention. Mais nous gardons l'espoir, car justice doit être rendue par égard aux victimes.

## CHAPITRE 1

# La première vague

Les méfaits criminels des tueurs du Brabant ont été commis en deux vagues distinctes. Une première débute en août 1982 et se termine en décembre 1983 entraînant la mort de douze personnes, une seconde durant l'automne 1985 au cours de laquelle seize autres perdront la vie. Les objectifs de ces deux tueries semblent être très différents, mais il est admis qu'elles ont été le fait d'une même bande, et ce même si certains enquêteurs pensent qu'elles auraient pu être l'œuvre d'au moins deux groupes ayant puisé dans le même stock d'armes pour mieux brouiller les pistes. L'acte fondateur des tueries du Brabant a eu lieu à Maubeuge en France.

### **Maubeuge, samedi 14 août 1982**

Maubeuge, tranquille cité du nord de la France, a vécu dans l'ombre des terrils et des hauts-fourneaux. En cette année 1982, un tiers des habitants de Maubeuge est au chômage suite aux restructurations industrielles. Si la région Nord-Pas-de-Calais est une plaque tournante du trafic de stupéfiants et de voitures volées vers la Belgique et les Pays-Bas, l'insécurité à Maubeuge se résume à quelques

bagarres lors de la fermeture des bars. La quiétude du centre de la petite ville va cependant voler en éclats le samedi 14 août 1982.

3 heures 30 du matin, la police municipale reçoit un appel téléphonique anonyme. L'interlocuteur signale que des individus rôdent autour de l'épicerie Piot située place des Nations. Ils viennent de forcer la porte d'entrée dépourvue de volet métallique. Les propriétaires sont absents, ils ont pris quelques jours de villégiature sur la Côte d'Azur. L'épicerie Piot ne se trouve qu'à quelques centaines de mètres du commissariat. Une patrouille de trois hommes reçoit l'ordre de se diriger à pieds vers les lieux afin de constater ce qui s'y trame exactement. Le comité d'accueil qui leur sera réservé sera pour le moins inhabituel.

Les policiers aperçoivent tout d'abord un individu de forte corpulence le visage caché par un passe-montagne qui semble faire le guet. L'ombre sort un fusil ou une carabine et se met à tirer sans préavis. Surpris, les gardiens de la paix tentent de riposter. Sans succès. Leur arme de service s'enraye. L'agent de la paix Christian Delacourt, trente-six ans, s'écroule devant ses collègues. Il est touché à l'abdomen et perd beaucoup de sang. Les policiers sont contraints de se mettre à l'abri. Les inconnus prennent la fuite à bord d'une Volkswagen Santana bleue. Depuis l'arrière du véhicule, un homme cagoulé continue à tirer pour couvrir leur fuite. Les policiers auront à peine le temps de remarquer que la voiture qui se dirige à vive allure vers la Belgique est munie de plaques d'immatriculation avec des lettres et des chiffres rouges sur fond blanc.

Emporté vers les urgences, Christian Delacourt subira une délicate opération chirurgicale, il survivra et reprendra son

service après une longue convalescence. Pensionné en 2000, il décédera un mois après des suites d'une longue maladie sans jamais connaître l'identité de ceux qui tentèrent de le tuer.

La priorité de la police française sera de retrouver l'auteur du coup de téléphone signalant la présence des individus. Malgré une enquête de voisinage poussée, il ne sera jamais identifié. Les auteurs ont-ils eux-mêmes formé le numéro d'urgence dans le simple but de tester leurs réelles capacités de réaction face aux policiers ? Il y avait en effet une cabine téléphonique sur la place des Nations.

Voilà que les Belges – parce qu'il s'agit selon toute vraisemblance de Belges – viennent commettre leurs méfaits sur le sol de l'Hexagone ! Et pour voler quoi ? Des bouteilles de vin, de champagne, quelques paquets de thé et du foie gras. Un butin que les cambrioleurs pourront peut-être négocier avec quelques restaurateurs peu scrupuleux. Les autorités judiciaires françaises vont toutefois prendre l'affaire très au sérieux. Les empreintes relevées dans le magasin seront transmises via Interpol aux pays limitrophes : inconnues aux fichiers. La SRPJ de Lille s'empare de l'affaire et transmet une copie du dossier à la gendarmerie belge.

Ce hold-up fera les grands titres de la presse régionale. Les quotidiens nationaux n'y consacreront qu'un bref entrefilet. Après tout, ce ne sont que de petits malfrats qui ont tout simplement perdu leur sang-froid. Tous ne peuvent avoir la maîtrise du gang des postiches<sup>1</sup> qui déjà donnait des sueurs froides aux responsables du ministère de l'Intérieur et de

1. Voir Jérôme Pierrat, *Caïds Story, un siècle de grand banditisme*, La Manufacture de livres, 2011.

la police nationale. Qui à ce moment-là pouvait imaginer la suite terrifiante des événements ?

### **Wavre, jeudi 30 septembre 1982**

Le jeudi 30 septembre 1982 est une journée comme les autres pour l'armurier Daniel Dekaise dont la boutique se situe 32 rue de Bruxelles à Wavre, en plein cœur du Brabant wallon, près du célèbre parc d'attraction Walibi. Daniel Dekaise est un orfèvre dans le domaine des armes. Sa réputation a largement dépassé les frontières de la Belgique. Sa clientèle est constituée de chasseurs, de policiers, de tireurs sportifs et de simples passionnés d'armes qui peuvent acheter fusils à pompe ou 22 Long Rifle sans même devoir présenter une pièce d'identité : ils sont en vente libre.

Vers 10 h 30, en présence de deux clients, Gérard Gradzki et Cyrille Seykens, Dekaise voit arriver un inconnu avec la main dans la poche, semblant dissimuler une arme de poing. Le danger est imminent, Dekaise le sent bien. Il se doit de rester calme. L'homme pénètre dans l'armurerie et braque un pistolet sur le visage de l'armurier tout en lui ordonnant de ne plus bouger. Deux complices entrent à leur tour dans l'armurerie. L'un brandit une arme de poing, l'autre tient un fusil de chasse à canons juxtaposés sorti de sa gabardine. Ils ont l'air particulièrement décidés et n'ont même pas pris la précaution élémentaire de se dissimuler le visage. Seykens, Gradzki et Dekaise doivent se coucher face contre le sol pendant que les fils de téléphone sont arrachés.

Daniel Dekaise reçoit plusieurs coups de crosse sur la tête qui lui occasionneront des fractures autour des orbites. Les

deux clients reçoivent aussi une volée de coups. Les agresseurs se saisissent dans un premier temps des portefeuilles des trois victimes.

Dans un fracas assourdissant, les vitrines sont cassées, trois hommes s'emparent de certaines armes avant de les jeter dans des sacs de sport : deux pistolets Colt Cal.45 type Government, un revolver Smith et Wesson Cal. 9 mm type 547, canon 3.9, un revolver Colt Cal.45 type Long Colt, un revolver Ruger Cal.45 ACP et 45, un pistolet Smith et Wesson type 559, Cal. 9 mm, un revolver Ruger Cal.357, 38 et 9 mm, un revolver Ruger Cal.44 Magnum, un pistolet Bernardelli Cal. 7,65 mm, deux pistolets mitrailleurs Ingram M10 Cal. 9 mm, un pistolet-mitrailleur Beretta Cal 9 mm, un pistolet FN Cal.22 LR, un revolver Smith et Wesson Cal.357, canon 4, un revolver Smith et Wesson Cal.357, deux revolvers Enfield Cal.380 démilitarisés, un pistolet-mitrailleur Schmeisser type MP40 hors d'usage. Un véritable arsenal. Les armes longues et les fusils d'assaut qui sont à portée de main sont laissés sur place, mais les individus s'emparent d'armes démilitarisées, les prenant au hasard, comme s'ils étaient ignorants de leur non-fonctionnement.

Soudain, l'un des trois hommes s'écrie « On se tire, on a ce que l'on cherche ». Impuissant, Daniel Dekaise, qui s'est retrouvé en permanence avec une arme sur la nuque pense qu'il va mourir quand il entend un coup de feu. Mais ce n'est pas lui qui est visé. Un obstacle va se dresser devant ceux qu'on n'appelle pas encore les tueurs du Brabant et va contrecarrer leur plan.

Dans cette petite rue étroite, un hold-up ne peut pas passer inaperçu. Un témoin de l'attaque croise un peu plus loin dans l'artère un fourgon de police. Un seul agent de



la police communale se trouve à son bord. Alerté, Claude Haulotte sort de son véhicule en laissant les clefs sur le contact, dégaine son arme et se rapproche avec prudence des lieux du hold-up. La suite des événements reste confuse. Les braqueurs l'ont vu et sortent de l'armurerie. Une fusillade va éclater en pleine rue. Caché derrière une camionnette en stationnement, l'agent Haulotte aura le temps de tirer un seul coup de feu. Le trio riposte. Claude Haulotte est touché par trois projectiles de 7.65. Une balle traverse sa boîte crânienne de part en part et cause sa mort immédiate. Le jeune policier âgé de trente-six ans sera le premier des vingt-huit morts attribués à la bande.

Les individus balancent les sacs contenant les armes volées dans le coffre d'une VW Santana bleu foncé munie de fausses plaques d'immatriculations françaises, garée à quelques mètres depuis le matin. Deux hommes prennent place à bord tandis que le troisième déplace le fourgon de police qui obstrue la ruelle, avant de reprendre place à l'arrière de la VW Santana. Une fois réunis, ils prennent la direction de Bruxelles.

Un autre témoin aura le réflexe de téléphoner aux autorités. Dans le secteur, ordre est donné à toutes les patrouilles d'intercepter un véhicule bleu pouvant être une VW Santana ou une Audi 80, les deux modèles étant très proches.

Alertés, deux membres de la BSR, la Brigade de Surveillance et de Recherche de Wavre, sortent précipitamment de leurs locaux, chaussée de Bruxelles, et voient un bolide passer à toute vitesse. À bord d'une Renault 4 banalisée, deux gendarmes, le premier Maréchal des Logis Bernard Sartillot et l'adjudant-chef Roland Campine se lancent à sa poursuite. Ils seront dans un premier temps semés par la

puissante automobile allemande qui prend la direction de Tombeek. Quelques kilomètres plus loin, les gendarmes sont surpris de revoir le véhicule qu'ils identifient cette fois-ci très certainement comme une Santana surgir d'une aire de stationnement et munie cette fois de plaques belges portant l'immatriculation DSN 237. Les malfrats utilisent des fausses plaques magnétiques. La poursuite va recommencer pendant plusieurs kilomètres à travers les ruelles étroites de la commune flamande d'Overijse que le conducteur semble connaître comme sa poche. Mais la Renault 4 s'accroche, un exploit, et ne perd pas le contact visuel avec le véhicule pourchassé. La circulation se fait soudain dense et ralentit considérablement la Santana obligée de zigzaguer entre les automobiles.

Durant cette course-poursuite, l'adjudant-chef Campine s'exclame : « Je crois que c'est Bouhouche<sup>1</sup> à l'arrière ! ». Campine n'a pas eu l'occasion de voir le visage de l'homme, mais l'a reconnu semble-t-il à sa longue coiffure très particulière et fort peu réglementaire. Les gendarmes tentent par radio de rameuter des renforts, mais le réseau est saturé et leur demande ne sera jamais été entendue ou comprise.

À Hoeilaart, à un carrefour, la Santana est bloquée dans une file d'automobiles. Profitant de cette aubaine, les gendarmes parviendront à la dépasser et à lui bloquer le passage. Tout est prêt pour une scène de western. Si les gendarmes avaient eu sous la main un pistolet-mitrailleur, ils auraient pu mettre fin à la série sanglante qui allait survenir. Mais ils n'ont que leur arme réglementaire : un

1. Madani Bouhouche, un gendarme de la BSR de Bruxelles, fut longtemps suspecté dans ce dossier.

pistolet FN 7.65 modèle 1922 muni d'un chargeur à huit coups, une arme fort peu efficace vu sa faible capacité de perforation et sa faible portée.

Sortis de la Renault 4, Sartillot et Campine se mettent en position de tir comme ils l'ont fait souvent dans leur carrière dans les stands de tir. Mais la situation de tir réelle en milieu urbain est très différente, surtout face à des individus qui viennent déjà d'abattre de sang-froid un policier. Le passager de la Santana et le conducteur sortent au même moment les armes à la main, prêts à éliminer les gendarmes. Quelques mètres les séparent. La fusillade éclate devant les yeux médusés de plusieurs témoins. L'adjudant-chef Campine et le passager avant de la Santana ont ouvert le feu simultanément. Campine vide le chargeur de son 7.65 mais, touché par quatre projectiles, se met à l'abri. Ayant épuisé également ses munitions et sans la possibilité de recharger, son collègue Sartillot va se trouver dans la ligne de mire du fusil d'un des membres du trio : il est la proie facile du malfrat. Clic. Clic. L'arme du truand est vide. Sartillot change de position mais ne peut éviter une décharge de soixante-douze plombs qui l'atteindra dans le bas du dos. Des plombs de gros calibre que les chirurgiens n'ont pas pu ou voulu retirer et avec lesquels il vit encore. À court de munitions, la bande fait marche arrière.

À bord de sa Range Rover, le chef cuisinier Pierre Romeyer, un des meilleurs chefs cuisiniers de Belgique assiste à la scène à une distance d'environ cent cinquante mètres. C'est lui qui le premier portera une aide aux deux gendarmes blessés et en téléphonant aux secours depuis un garage. Quelques heures plus tard, il recevra un coup de fil pour le moins perturbant où on lui conseillera de se taire. A-t-il

été reconnu ou les agresseurs ont-ils eu accès au fichier d'immatriculation des véhicules ?

Les malfaiteurs prennent la fuite et disparaissent. Ont-ils trouvé refuge de gré ou de force chez un malfrat du nom de Hendrik Rauwens habitant à quelques centaines de mètres comme l'ont pensé certains enquêteurs ? Interrogé par la BSR, Rauwens niera avoir accordé l'asile pendant quelques heures aux tueurs. Mais pouvait-il faire autrement ?

Sur les lieux de l'attaque de Wavre, les trois victimes de l'armurerie sont transférées vers l'hôpital pour y recevoir des soins appropriés. Le juge d'instruction de Nivelles Guy Wezel et le procureur du roi Jean Deprêtre débarquent en début d'après-midi accompagnés d'une escouade d'inspecteurs de la PJ, d'un expert en balistique et d'un médecin légiste.

Le soir, vers 22 heures 30, la Santana est retrouvée en flammes dans une allée de la forêt de Soignes, « une drève », dans la banlieue Sud de Bruxelles : drève des Tumuli. À l'intérieur de la carcasse, les policiers trouveront des douilles percutées de 9 mm, des billes métalliques volées à Dekaise servant à obstruer des canons, ainsi qu'une balance de ménage<sup>1</sup>.

Les restes de la Santana seront détruits par la suite par les autorités judiciaires. « Par erreur ». Une pièce en conviction qui partira en fumée comme tant d'autres. On retrouva dans sa boîte à gants des papiers faisant croire qu'elle avait circulé un moment en Suède. Ce petit mystère a une explication très simple : les Santana livrées en Belgique contenaient

1. Et non pas une balance de précision telle celle qu'utilisent les usagers de stupéfiants pour peser leur dose comme cela fut trop souvent écrit.

des manuels d'utilisation rédigés en plusieurs langues dont le suédois.

Et les témoins directs du hold-up qu'ont-ils à raconter ? Peu de choses : sorti de son coma, Daniel Dekaise décrira l'un des agresseurs, efféminé, comme « une petite tapette marocaine » (sic).

Après cette attaque ayant coûté la vie à un policier, événement rare en Belgique, d'importants moyens sont déployés pour l'enquête. Les deux premiers suspects sont deux truands évadés depuis 1980 de la prison de Lantin : Michel Anthémus et Francis Royen. Le sang-froid, le côté rodéo urbain et le remplacement rapide des plaques par d'autres sont une des marques de fabrique de ces deux malfaiteurs hors-normes. De plus, des témoins de l'attaque croient les reconnaître parmi les photos présentées par la police.

Deux douilles de 7.65 retrouvées devant l'armurerie seront transmises par la PJ de Nivelles à un inspecteur de Lille qui remarquera qu'elles étaient identiques à celles tirées place des Nations à Maubeuge, tant sur le plan de l'extraction que de la percussion. Les laboratoires français le confirmeront après une batterie de tests plus importants.

Les policiers sont convaincus aussi que la Santana utilisée à Wavre fut déjà employée à Maubeuge. Elle a été volée avec ses clés sur le contact dans une concession de Lembeek la nuit du 10 mai 1982 par au moins deux hommes. À proximité du garage sera retrouvée une Austin Allegro dérobée en fin de soirée à Ixelles par les tueurs et qui a servi à les mener à Lembeek.

Le 16 octobre 1982, un adolescent se promenant à vélo fera

une étrange découverte dans la forêt de Soignes au carrefour formé par les drèves du Sanatorium et Sainte-Corneille. Il trouve les documents d'identité des victimes du braquage de Wavre, la plaque d'immatriculation DSN 237<sup>1</sup> de la Santana découpée en vingt-sept morceaux, des blocs de mousse garnissant l'intérieur de sièges automobiles, deux appuie-tête arrière, une chaussure découpée et un polo déchiré enterrés dans la hâte au pied d'un arbre, des montures de lunettes, un numéro d'*El Pais*, des chèques établis au nom de Dekaise, mais aussi une carte portant l'inscription « PARCAGE ALTERNATIF-ARRET ALTERNATIF »<sup>2</sup>.

En 1986 lorsque la presse diffusera la photo de l'ingénieur de la Fabrique nationale Juan Mendez<sup>3</sup> abattu sur une bretelle d'autoroute, Bernard Sartillot estimera que la physionomie de Mendez pouvait correspondre à celle de l'homme qui lui tira dessus.

## **Beersel, jeudi 23 décembre 1982**

Le château de Beersel est l'un des rares vestiges de la période féodale de la province du Brabant. Construit au début du XIV<sup>e</sup> siècle, ce bijou d'architecture médiévale était une défense avancée du Brabant contre les vues expansionnistes du comte du Hainaut. Le château fut ensuite longtemps laissé

1. Copie d'une plaque attribuée à une autre Santana bleue dont le propriétaire habitait 225, avenue Huysmans à Ixelles.

2. Il s'agit d'une partie d'un calendrier perpétuel distribué par la firme Esso dans les années soixante-dix.

3. Voir page 199.

à l'abandon car ses nobles propriétaires étaient incapables de faire face aux charges d'entretien. Une fois la nuit tombée, l'endroit isolé est déserté et devient sinistre.

Juste aux abords du château se trouve l'auberge du Chevalier, un restaurant réputé avec une décoration ancienne composée de quelques splendides armures moyenâgeuses. L'établissement est géré par l'ancienne gloire du football belge Jeff Jurion, dont les dribbles déroutant firent les beaux jours dans les années soixante du Sporting d'Anderlecht, le grand club bruxellois.

L'auberge a été cambriolée une première fois dans la nuit du vendredi 25 au samedi 26 décembre 1981. Un inconnu, au moins, a fracturé la porte extérieure de la cuisine. Un cambriolage au butin modeste : la caisse enregistreuse et environ quarante bouteilles de vin. La caisse a été arrachée et sera retrouvée vide le 26 décembre à Rhode-Saint-Genèse, près des étangs des Sept fontaines, au sud de Bruxelles.

Du menu fretin, mais qui énerve prodigieusement Jeff Jurion qui ne souhaite plus que cela se reproduise. Il songe tout d'abord à équiper son restaurant d'un système d'alarme. Mais vu l'isolement du restaurant et le temps de réaction des gendarmes ou des policiers, les éventuels cambrioleurs seront loin. Jurion pense qu'une présence humaine durant la nuit et les périodes de fermeture sera nettement plus dissuasive. Cela tombe bien. L'étage est inoccupé. Il pourrait y installer une chambre où logera un concierge de nuit. Le chef cuisinier de l'auberge Marc Vanden Eynde imagine que le poste conviendrait à son père, Alphonse Vanden Eynde, dit José, un vieil homme né en 1912 mais encore alerte et dynamique. Cet ancien chauffeur de taxi pense

qu'il s'agit là d'une bonne occasion de se rendre encore utile et accepte l'offre avec enthousiasme. Il s'installe dans la chambre et prend sa nouvelle fonction avec beaucoup de sérieux. Pourtant, durant la nuit du mardi 30 novembre au mercredi 1<sup>er</sup> décembre 1982, malgré cette précaution, un nouveau cambriolage est commis. José Vanden Eynde n'a rien entendu. Il dort à poings fermés grâce à ses somnifères. Cette fois, le propriétaire a perdu cent quarante mille francs belges<sup>1</sup>.

Trois semaines à peine après ce second cambriolage, l'auberge recevra à nouveau la visite nocturne d'inconnus. Les mêmes que ceux venus précédemment et qui ont constaté que l'auberge des Chevaliers était un « coup » facile et rentable? Mais cette fois-ci, cela va mal tourner.

Le jeudi 23 décembre 1982 est le jour de fermeture hebdomadaire du restaurant. Le septuagénaire a rendez-vous avec son fils pour effectuer quelques achats de Noël au marché. À 9 heures 30, Marc Vanden Eynde venu en voiture s'étonne de ne pas voir son père sur le pas de la porte et commence à s'impatienter. Quelques coups de klaxons ne font pas apparaître José. Ce n'est pas dans les habitudes du vieil homme. Dort-il encore ou est-il malade? Agacé par ce retard, Marc Vanden Eynde se dirige vers la porte arrière de l'auberge du Chevalier. Il s'arrête pendant quelques secondes, stupéfait : la porte a été forcée avec un pied-de-biche.

Pas de doute, des inconnus ont réussi à s'y introduire. Aucune trace de vie au rez-de-chaussée. À l'étage, le cuisinier va découvrir l'horreur : le cadavre de son père gisant sur le lit. On lui a tiré plusieurs balles en pleine tête.

1. 3 500 euros ; 1 euro = 40,3399 francs belges.



C'est la gendarmerie, toujours prompte à démontrer son efficacité, qui arrivera en premier sur les lieux bien avant le parquet et le juge d'instruction Kesteloot. Les gendarmes feront les premières constatations d'usage en respectant la procédure. Les poignets de Vanden Eynde sont maintenus à l'arrière aux chevilles par un câble téléphonique. Une écharpe d'un club de football lui enserre la gorge. Des traces de brûlures de cigarettes sont retrouvées sur ses cuisses et sur son torse. On lui a enfoncé un gant de toilette dans la bouche pour l'empêcher de hurler. L'homme a été torturé. Huit douilles de 22 LR tirées par une arme de poing ou une carabine se trouvent sur le sol. Des traces de lutte ont été relevées. Le vieux concierge a-t-il reconnu ses agresseurs ? On constatera la disparition de paquets de café, de bouteilles de champagne, d'un imperméable, d'une quinzaine d'assiettes Royal Schwabap fort prisées des antiquaires, des essuie-mains ainsi que des ustensiles de cuisine. En revanche, la valisette contenant des documents importants n'a pas été touchée. Leur forfait accompli, les individus ont eu le temps de s'installer, de vider quelques bouteilles d'alcool, de manger de la gigoue de chevreuil et une tarte aux fruits conservées au réfrigérateur.

Le fils de la victime s'est beaucoup interrogé sur le motif de ce crime. Il n'a jamais pu se départir d'un sentiment de culpabilité. Les tueurs ne seraient pas venus à l'origine pour tuer son père, mais bien pour lui. En 1982, Marc Vanden Eynde fréquentait un certain milieu qui n'hésitait pas à utiliser la violence. Le mois suivant, après avoir reçu une lettre de menaces, Marc Vanden Eynde jugera plus prudent de quitter la Belgique pour s'installer en Afrique où il restera pendant quatorze années.

L'auberge du Chevalier existe encore, mais a changé de nom et de propriétaire.

### **Mons, dimanche 9 janvier 1983**

Depuis plusieurs jours, une Mercedes noire se trouve en stationnement irrégulier rue du Terre au Prince, à Mons, en face du numéro 17 qui abrite le consulat de France. Dans un premier temps, personne n'y prête attention. Le propriétaire finira bien par reprendre son véhicule. À moins qu'il ne s'agisse d'un véhicule volé ? La Mercedes gêne la circulation et ne peut rester à cet endroit plus longtemps. La gendarmerie locale est prévenue. La mission n'a rien de passionnante, mais il faut bien l'effectuer. Les gendarmes constatent que la Mercedes est en réalité un taxi de la région bruxelloise auquel on a retiré le « spoutnik », ce voyant lumineux installé sur le toit. L'attention des pandores est directement attirée par des traces de sang abondantes dans l'habitacle. Il s'est passé de toute évidence quelque chose de grave. Les gendarmes forcent le coffre et y trouvent un corps sans vie. Le cadavre sera rapidement identifié : Constantin Angelou, un chauffeur de taxi grec né en 1925 et domicilié à Laeken, commune rattachée à Bruxelles. On lui a tiré quatre balles de 22 LR en pleine tête.

Le premier devoir d'enquête demandé par le juge Biquet du parquet de Mons chargé de l'instruction sera de reconstituer l'emploi du temps de la victime. Le 9 janvier 1983 vers une heure du matin, Constantin Angelou que ses amis appelaient « Costa », se trouvait dans un établissement de l'avenue de l'Hippodrome à Ixelles pour y boire un café. « Costa »

a passé de longs moments dans les embouteillages tout en écoutant d'une oreille distraite les bavardages de ses clients. La journée commencée tôt le matin n'a cependant guère été bonne. Harassé, pressé de rejoindre sa femme et ses enfants, il maugrée contre ce métier ingrat. Il estime cependant qu'il doit partir à la recherche d'un ultime client qui le gratifiera peut-être d'un bon pourboire. Le patron du café qui est également un de ses bons amis le salue et le voit partir à bord de son taxi en direction de la place Flagey. On ne le reverra plus vivant.

Un appel à témoins sera diffusé dans la presse. Une seule personne se manifesterá. Elle dira avoir vu le 9 janvier, vers deux heures du matin, à proximité de l'embranchement de l'autoroute Bruxelles-Paris à la hauteur de la chaussée de Mons, un individu s'acharner à coups de pieds sur un homme étendu devant une Mercedes.

Le vol semble être le mobile de ce crime crapuleux. Le portefeuille de Constantin Angelou contenant ses papiers d'identité et quelques milliers de francs belges est introuvable.

Le contenu du véhicule sera examiné par le laboratoire scientifique de la police. Laboratoire scientifique est un bien grand mot. Dans les années quatre-vingt, le budget et le matériel alloués annuellement aux experts belges sont risibles. Très souvent, dans une enquête sensible, les expertises doivent être sous-traitées par les Français ou les Allemands. Tout ce qui est retrouvé dans le taxi est mis sous-scclés et envoyé dans un quelconque sous-sol du greffe d'un palais de justice. Parmi ces éléments matériels se trouvent des mégots de cigarettes qui ont été peut-être fumés par celui qui a appuyé à quatre reprises sur la détente...

À bout portant. Trois balles dans la nuque et une dernière derrière l'oreille droite.

La cérémonie religieuse précédant l'inhumation d'Angelou se déroule dans l'église de la place Saint-Josse à Bruxelles. Des dizaines de chauffeurs de taxis venus des quatre coins du royaume accompagneront en procession la dépouille. Les chauffeurs de taxis manifestent leur colère devant la violence dont ils sont souvent l'objet. Une délégation sera reçue par le ministre de la Justice Jean Gol qui leur promettra de réfléchir à des mesures pour assurer leur sécurité.

Les balles récupérées sont analysées. Elles proviennent de la même arme utilisée lors du meurtre du concierge de Beersel : un pistolet semi-automatique de calibre 22 long rifle provenant de la Fabrique Nationale d'armes de Belgique.

Dans cette affaire, les « dysfonctionnements », un terme qui reviendra comme un leitmotiv dans les grandes enquêtes criminelles en Belgique dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, seront nombreux. Pas moins de huit juges d'instruction se succéderont dans ce dossier. Un dossier original qui disparaîtra d'ailleurs, volé ou perdu, mais qui sera reconstitué grâce aux photocopies effectuées. La plus grande pagaille régnait alors dans les greffes des palais de justice. Après le meurtre du chauffeur de taxi grec, les tueurs vont se lancer dans une série d'opérations de grand banditisme plus classique.

### **Genval, vendredi 11 février 1983**

Le vendredi 28 janvier 1983, deux malfaiteurs se rendent à Watermael-Boitsfort et jettent leur dévolu sur une

Peugeot 504. Elle est conduite par un fonctionnaire du ministère de la Culture qui est menacé par une arme dont le canon mesure environ quatre-vingts centimètres et munie d'un refroidisseur. La victime ne peut préciser s'il s'agit d'un fusil ou d'une mitrailleuse. L'un des deux hommes est décrit par la victime comme un Nord-Africain à la chevelure abondante et crépue, habillé élégamment et porteur de lunettes en écailles. Il s'exprime avec un fort accent maghrébin. La victime est obligée de se coucher sur le sol et de remettre les clés sans discuter. À ce moment, le braqueur est rejoint par un complice qui semble lui aussi maghrébin. Il porte une lampe de poche. Avant de quitter les lieux, le fonctionnaire doit encore remettre son portefeuille. La Peugeot prend la direction de La Hulpe. La victime signalera le vol au commissariat de police le plus proche. L'automobile ne sera pas retrouvée. Personne ne fait le lien entre ce simple vol de voiture et la bande des tueurs fous.

Le vendredi 11 février 1983, vers 19 heures 10, cette Peugeot 504 pénètre dans le parking du supermarché Delhaize de Genval, une commune du Brabant wallon connue pour son somptueux lac et son parcours de golf. Le véhicule s'arrête à peu de distance de l'entrée. Trois hommes en descendent : deux d'entre eux portent un masque de carnaval – c'est la saison – et leur complice a préféré dissimuler son visage derrière une cagoule gris foncé. Ils sont armés et leurs intentions ne laissent aucun doute. Un quatrième homme attend au volant.

Dès son entrée dans le magasin, l'un des individus porteur d'un long manteau braque son fusil à pompe sur le gérant du Delhaize qui est tétanisé. Il est décrit comme un homme d'environ un mètre quatre-vingt-cinq. Se trouver devant la

gueule béante d'une arme est une expérience traumatisante pour René Lequeux qui administre le supermarché depuis plusieurs années. L'homme au fusil d'un calme olympien intime l'ordre aux caissières et aux clients de ne pas bouger. Il est obéi à la lettre. Les deux autres malfaiteurs, armés d'une simple arme au poing se ruent dans un escalier menant aux bureaux de la gérance et de la comptabilité en poussant devant eux une dame venue se renseigner pour un emploi de vacances pour son fils. À l'intérieur, ils trouvent deux employées occupées consciencieusement à compter l'argent qui doit être transféré dans le coffre. Elles n'ont rien vu venir et elles aussi doivent se coucher sur le sol.

L'un des hommes bien couvert par son complice se saisit d'un maximum de billets de banque et pièces de monnaie qu'il jette pêle-mêle dans un simple sac en plastique pour un montant total d'un peu moins de sept cent mille francs belges<sup>1</sup>. Un coup de feu est tiré sans raison dans un ordinateur et les fils du téléphone arrachés. Les agresseurs redescendent la volée d'escaliers et tirent deux balles dans le plafond. Les témoins médusés ne peuvent que voir les trois hommes s'enfuir par la porte automatique.

Dehors, un client qui rentrait chez lui dans une Audi 100 aperçoit dans son rétroviseur les trois hommes qui rejoignent la Peugeot 504. Il prend la décision d'accélérer pour échapper à ces hommes armés et menaçants qui passent juste derrière lui. Malgré cette manœuvre, des coups de feu sont tirés. La bande a craint un moment que l'Audi 100 ne leur bloque le passage. Les balles viendront s'incruster dans la carrosserie et les pneus. L'homme n'échappera à la mort que

1. Un peu plus de 17 000 euros.

parce qu'il a eu le réflexe de se coucher sur le siège passager. Un témoin entendra encore l'un des hommes rappeler à l'ordre ses complices : « Laissez tomber ! Revenez ! » ; « Si tu essaies de nous suivre, on te descend. » La menace est sérieuse et claire, suffisamment pour que l'automobiliste ne prenne plus aucune initiative. Les quatre hommes prennent la direction de La Hulpe, dans le sud de Bruxelles. Et cela sans une seule goutte de sang. Comme s'ils s'étaient livrés à un simple galop d'entraînement.

### **Uccle, vendredi 25 février 1983**

Le jour de la Saint Valentin 1983, cette Peugeot 504 sera utilisée une dernière fois pour commettre ce qui est devenu aujourd'hui un méfait fréquent, un car-jacking. Une technique de vol fort peu utilisée à cette époque.

Rentrant à son domicile à bord de sa Golf Rabbit après une journée de travail dans une imprimerie à Ixelles, Geneviève Van Lindt de Jeugde s'arrête à Waterloo pour faire quelques achats. Elle reprend son véhicule et s'arrête quelques minutes plus tard devant sa villa de Plancenoit. À peine descendue de sa Golf, elle est accostée par un individu sorti d'une Peugeot 504 foncée. Il pointe sur elle une arme de poing au calibre impressionnant. Un autre homme se trouve au volant et observe la scène sans sourciller.

L'homme est calme et reste poli : « Madame, vous n'avez pas intérêt à bouger, laissez les clefs sur la voiture ». Aucune agressivité dans ces propos, mais l'homme utilise un ton sans appel. Devant une telle situation, la victime prend peur et s'écarte de son véhicule de couleur gris anthracite. L'homme,

de type méditerranéen, s'installe au volant, démarre et quitte l'emplacement de parking en marche arrière. Il jette un dernier regard sur sa victime, fort satisfait de la voir pétrifiée.

La Golf est directement suivie par la Peugeot 504 conduite par son complice. La bande démontre qu'elle est incapable de voler une automobile si les clés de contact ne se trouvent pas sur le tableau de bord : les tueurs n'ont jamais été capables de voler une voiture s'ils n'en possédaient pas les clés, au contraire des voleurs professionnels.

Madame de Jeugde a-t-elle été suivie sur le trajet entre Ixelles et Plancenoit ? Sans doute. Les voleurs voulaient une Golf neuve et ont préféré s'attaquer à une femme sans défense, une proie facile.

Maintenant en possession d'un véhicule maniable et puissant, les individus n'ont plus besoin de la Peugeot devenue inutile. Ils l'abandonnent le soir même en bordure du champ de bataille de Waterloo. Ils prennent la peine de s'emparer de l'allume-cigare, de l'autoradio et de l'horloge de bord. Entre la date de son vol et celui de l'incendie, le véhicule avait parcouru environ cent kilomètres.

Deux semaines après l'attaque de Genval, la bande choisit comme cible un autre supermarché de l'enseigne Delhaize situé au lieu-dit Fort-Jaco, à Uccle, la plus huppée des dix-neuf communes de la région Bruxelles-Capitale. Comme à Genval, ils savent que, plus qu'ailleurs, ils trouveront de l'argent dans ce supermarché.

Descendant de la Golf Rabbit volée précédemment, deux hommes cagoulés mesurant chacun un mètre quatre-vingt-dix entrent dans le supermarché tandis que leur complice les attend au volant de l'automobile, prêt à



démarrer si les choses ne se passent pas comme prévu. Il est 19 heures 20. L'obscurité est leur alliée.

Le premier homme menace clients et membres du personnel à l'aide de deux armes. L'autre n'a qu'une simple matraque en main. Il tente bien maladroitement d'imiter l'accent arabe, mais personne n'est dupe. Quelques coups de feu sont tirés sans viser personne. L'homme à la matraque se rend dans le bureau du directeur et vide le coffre pendant que ses complices s'occupent des caisses. Ils feront main basse sur plus de six cent mille francs belges en billets<sup>1</sup>.

Au moment où ils quittent le supermarché, un homme âgé tente de se rendre vers un garage tout proche pour donner l'alerte. Il est aperçu par l'un des membres de la bande qui le suit et ouvre le feu à deux reprises. La première balle se perd dans un mur où elle restera longtemps visible, la seconde atteindra cet homme qui sera touché à la jambe. Une blessure grave qui le handicapera jusqu'à la fin de ses jours. L'arme qui a tiré est identique à celle utilisée au Delhaize de Genval : un pistolet calibre 38.

### **Hal, jeudi 3 mars 1983**

Le jeudi 3 mars 1983, trois hommes font interruption dans le supermarché de l'enseigne Colruyt situé à Hal. Délaissant les Delhaize, c'est la première fois que les malfrats s'attaquent à cet autre colosse belge de la grande distribution créé en 1950 par un modeste boulanger qui connaîtra un succès industriel sans précédent. Ils ne changent rien au

1. Un peu plus de 15 000 euros.